SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC, Sénateur, Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 40

ARMEES

Service des Poudres.

Rapporteur spécial: M. André COLIN.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2º législ.): 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 37), 1629 et in-8° 423.

Sénat: 30 (1965-1966).

⁽¹⁾ Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mile Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget du Service des Poudres pour l'année 1966 traduit une augmentation de l'activité du Service plus faible que celle qui avait été enregistrée en 1965.

Le tableau suivant donne l'évolution des dotations en recettes et dépenses :

	1964	1965	1966
Première Section :	(En millions de francs.)		
Exploitation	245	271	282
DEUXIÈME SECTION: Etudes et recherches	33	38	27
Troisième Section: Premier établissement	63	73	87
Totaux	341	382	396

La progression enregistrée de 1964 à 1965 était de 41 millions ; elle n'est, de 1965 à 1966, que de 14 millions.

En réalité, il est constaté une réduction de 11 millions de francs pour la 2° section, mais des augmentations de 11 millions pour la 1° section et de 14 millions pour la 3° section.

La gestion de l'exercice 1964 s'est soldée par un excédent de recettes de 4,8 millions de francs versé au fonds de réserve, dont le solde réel disponible, avant ce versement, n'était toutefois que de 631.000 francs en raison des excédents de dépenses résultant des gestions de 1962 et de 1963.

L'activité du Service en 1965 est légèrement supérieure à celle enregistrée en 1964; toutefois, en raison de certaines charges accrues, le résultat de la gestion en fin d'exercice sera, sinon positif, du moins équilibré.

En effet, le Service des Poudres a dû, depuis le vote du budget de 1965, supporter sur son propre budget la charge du règlement d'indemnités dues aux sinistrés à la suite des graves explosions survenues à Angoulême, et particulièrement à Sorgues durant le deuxième semestre 1964.

Le montant de ces indemnisations, soit près de 2,5 millions, a été imputé provisoirement sur les dotations du Service, les dommages de cette nature, conformément à la loi de 1921, étant susceptibles d'être pris en charge par le budget général de l'Etat.

Les commandes restant à réaliser actuellement représentent environ quatre mois d'activité, ce qui indique que le plan de charge du Service demeure stable, mais nécessite cependant une vigilance constante.

Les Poudreries qui accusent le plus d'activité sont celles de Saint-Médard, Bergerac, Sorgues et Vonges.

Recettes et dépenses d'exploitation (Section I).

Le budget d'exploitation du Service des Poudres est alimenté par les ventes et cessions de poudres et explosifs à usage militaire, de poudres et explosifs à usage civil, de produits chimiques et nitrocelluloses à usage industriel et divers produits accessoires.

A. — RECETTES D'EXPLOITATION ET ACTIVITÉS DU SERVICE

Les recettes liées aux fabrications prévues en 1966 accusent une certaine évolution des activités du Service, soit :

	1965	1966 (Prévisions.)	DIFFERENCES
,	C	En millions de	francs.)
Produits du monopole	7,3	7,1	— 0,2
Fabrications :			
— pour les Forces Terrestres	28,7	25,7	— 3
— pour l'Armée de l'Air	4,5	2,9	— 1,6
— pour la Marine	4,1	2,3	— 1,8
— destinées à d'autres services publics	0,6	0,2	— 0,4
Cessions en métropole:		-	
— produits sans impôt	92,3	107,9	+ 15,6
— produits avec impôts	34,4	35,1	+ 0,7
Cessions à l'exportation	44,7	47	+ 2,3
Recettes provenant de la Section d'Etudes et de Recherches (remboursement des frais de			
personnel)	35	37	+ 2
Recettes diverses	16	16	>
Pour mémoire : prélèvements sur le fonds de réserve pour couvrir le déficit éventuel			
d'exploitation	3,6	1	
Totaux	271,2	282,2	+ 11

Il est à remarquer que l'accroissement d'activité intéresse essentiellement les fabrications destinées aux cessions en métropole, tandis que les fabrications pour les Armées doivent diminuer sensiblement.

On notera également la légère progression des cessions à l'exportation ainsi que la part des recettes fictives au titre des travaux de la Section Etudes qui dénote l'importance des activités de cette Section.

L'inscription d'un prélèvement éventuel sur le fonds de réserve pour couvrir un déficit d'exploitation laisse supposer un excédent de charges de gestion. Précisons que ce prélèvement n'est indiqué que pour mémoire et n'a pas finalement joué pour la gestion de 1964.

On peut, d'autre part, répartir ainsi les fabrications telles qu'elles sont prévues en 1966 :

Poudres et explosifs à usage militaire: Poudres pour autopropulsion	•	121,9	millions.
Poudres et explosifs à usage civil:			
Poudres de chasse	11		•
Explosifs	38,4		•
Autres poudres	2		
		51,4	-
Produits chimiques et nitrocelluloses industrielles		49,3	
Produits divers	••••	5,6	_
Total		228,2	millions.

De ces chiffres, on constate l'importance des poudres pour autopropulsion destinées aux engins, soit 42 %, ainsi que des poudres et produits chimiques à usage civil ou industriel, soit 43 %, les poudres et explosifs pour les armements classiques représentant à peine 11 %.

B. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

L'évolution des dépenses d'exploitation depuis 1964 est donnée par le tableau suivant :

	1964	1965	1966 (Prévisions)	DIFFERENCES de 1965 à 1966
		(En r	ics)	
Dépenses de personnel	85	89	91	+ 2
nement des services	130	152	160	+ 8
Charges sociales	18	18	19	+ 1
Dépenses diverses	12	12	12	>
	245	271	282	+ 11

L'accroissement de 11 millions de l'activité d'exploitation résulte pour une faible part (2 millions) de la mise en application des mesures acquises correspondant à l'amélioration de la Fonction Publique et de l'application de divers textes concernant les aménagements indiciaires du personnel.

La principale cause de l'augmentation résulte en réalité des mesures nouvelles (soit 9 millions de francs) dont les plus importantes sont les suivantes :

- augmentation de la contribution du Service des Poudres au fonds spécial de retraites géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (+ 3 millions);
- majoration des frais généraux d'exploitation et d'études du fait du développement de certains programmes d'études et de fabrications en 1966 (+ 5 millions);
- diverses modifications dans les effectifs décidées également en vue d'améliorer la productivité, la qualification professionnelle et le développement des recherches, soit :
- 1. Création de dix emplois d'ingénieurs de 3° classe des Poudres (P. D. L.) issus de l'Ecole Polytechnique en vue des travaux de recherches. Cette création est compensée en partie par la suppression de quatre emplois d'ingénieurs militaires en surnombre ;
- 2. Création de deux emplois de programmeurs en vue de l'utilisation des ensembles électroniques, gagée par la suppression de quatre contractuels de catégorie C;
- 3. Création de trente emplois de contractuels des catégories A et B et de cinq emplois d'ingénieurs de recherches en vue du développement des études d'autopropulsion;

4. Création de quatre-vingt-neuf emplois d'ouvriers très qualifiés, gagée par la suppression de cent dix emplois d'ouvriers des catégories III et IV.

Les effectifs, au 1^{er} janvier 1966, s'élèveront à 6.779 personnes, soit les variations suivantes depuis 1965 :

	EFFECTIFS réalisés au 1er janvier 1965.	EFFECTIFS prévus au 1er janvier 1966.	DIFFE- RENCES
Ingénieurs militaires des poudres. Ingénieurs chimistes. Ingénieurs des travaux. Officiers d'administration. Sous-officiers Personnels civils non ouvriers. Ouvriers Totaux	112 23 82 42 335 994 4.833	114 20 82 41 329 1.083 5.110	$ \begin{array}{ccccc} & + & 2 \\ & - & 3 \\ & & \\ & - & 1 \\ & - & 6 \\ & + & 89 \\ & + & 277 \\ \hline & + & 358 \\ \end{array} $

L'augmentation des effectifs apparaît correspondre à l'accroissement des activités d'études et de recherches des poudreries.

Etudes et Recherches (Section II).

Comparés aux dotations de 1965, les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés pour les Etudes et Recherches dans le projet de budget pour 1966, compte tenu des virements effectués à la première section (Exploitation) au titre de la gestion du personnel, se présentent ainsi :

	1965	1966	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme		58 27,3	+ 11 - 10,7

Les 58 millions d'autorisations de programme nouvelles sont appliqués aux recherches habituelles, l'effort principal portant, comme en 1965, sur l'autopropulsion et le reste se répartissant, par ordre de grandeur, entre la guerre chimique, les explosifs, les poudres propulsives et la nitrocellulose.

Quant aux crédits de paiement, les 27 millions prévus sont destinés surtout au règlement des opérations anciennes, compte

tenu des virements effectués à la première section et concernant les frais de main-d'œuvre et de frais généraux.

Ces dépenses font l'objet d'une subvention d'égal montant du budget général (chap. 52-81 de la Section Commune du budget des Armées).

Dépenses de premier établissement (Section III).

Ces dépenses comportent :

- soit des travaux d'équipement intéressant la Défense Nationale, qui font l'objet d'une subvention d'égal montant du budget général (chap. 52-81 de la Section Commune du budget du Ministère des Armées);
- soit des travaux intéressant l'exploitation purement industrielle du Service et qui sont dotés par un prélèvement sur le fonds d'amortissement du Service pour les opérations de renouvellement et sur le fonds de réserve pour les équipements nouveaux.

1° Travaux d'équipement intéressant la Défense Nationale.

L'évolution d'une année à l'autre des autorisations de programme et des crédits de paiement est la suivante :

			
	1965	1966	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme	58	50	8
Crédits de paiement		65,7	— 8 + 14,2

De même que pour les Etudes et Recherches, les autorisations de programme dont le Gouvernement demande l'ouverture sont surtout appliquées à l'activité « autopropulsion » (27 millions au lieu, toutefois, de 38,5 millions en 1965).

Le reste porte, par ordre d'importance, sur les explosifs à grande puissance (10 millions), la guerre chimique (10 millions), les aménagements en vue de la sécurité des poudreries (2 millions) et divers (1 million).

Les crédits de paiement concernent le règlement des opérations anciennes (61,2 millions) et seulement pour 4,5 millions les opérations nouvelles.

Après les accidents graves survenus en 1964, à Sorgues et à Angoulême, l'importance des mesures de sécurité à prendre doit être soulignée, d'autant plus que l'évolution des techniques dans la fabrication des poudres aggrave certainement les risques courus.

Ainsi que l'a indiqué l'Assemblée Nationale, les crédits prévus pour développer la sécurité dans les poudreries peuvent apparaître trop limités.

L'attention du Gouvernement est attirée sur ce grave problème.

2° Travaux d'équipement industriel.

Ces travaux sont évalués de la manière suivante :

	1965 1966 DIFFERENCE (En millions de francs.)		
Autorisations de programme Crédits de paiement		21 21	+ 6 — 0,5

Les autorisations de programme nouvelles concernent, pour leur plus grande part, le renouvellement des moyens de fabrications (17,5 millions), le reste étant appliqué au renouvellement des machines, outillages et logements (2,5 millions).

Les créations nouvelles ne se montent qu'à 1 million.

Les crédits de paiement portent, à raison de 8 millions sur les opérations anciennes, et de 13 millions sur les opérations nouvelles.

Conclusion.

En résumé, le Service des Poudres voit son activité s'accroître particulièrement dans les études et dans les fabrications des produits nécessaires à la mise en œuvre des engins de la Force Nucléaire Stratégique, alors que les fabrications traditionnelles de poudres pour les armes classiques tendent à décroître.

L'équilibre financier du Service apparaît assuré, mais exige cependant une surveillance constante dans la gestion et dans la recherche des débouchés en dehors du secteur militaire.

La nécessité de développer la sécurité dans les poudreries est rappelée.

Votre Commission n'a apporté aucune modification aux dispositions gouvernementales et vous en propose l'adoption.